



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

Saubraz, le 10 septembre 2019

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n° 04/2019 relatif à la vente de 180 actions de la Romande Energie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La commune de Saubraz détient à ce jour 180 actions de la Romande Energie Holding SA (RE). Or, celles-ci ne sont pas nécessaires à l'activité de la Commune. Au vu des projets d'investissements et des besoins de trésorerie, la Municipalité recherche d'autres ressources que l'emprunt bancaire.

Situation actuelle

La Municipalité est toujours confrontée à des problèmes importants de liquidités. Les investissements sont dorénavant réservés au strict minimum.

Malgré ceci, la Municipalité aimerait reconstituer un fonds minimum de travail afin de pouvoir honorer toutes les factures – cantonales, sociales, scolaire et autres – dans les délais requis, afin d'éviter de devoir payer des intérêts de retard qui péjoreraient encore plus nos liquidités.

La Municipalité propose donc de vendre toutes les actions RE permettant de dégager un montant de CHF 210'000.- environ.

Cours de l'action

Le cours de l'action était coté au 2 septembre à CHF 1'220.- et au 31 décembre 2018 à CHF 1'180.-. Le graphique suivant permet de voir l'évolution du titre depuis le 1^{er} décembre 2018 à début septembre 2019.



Il est difficile de prévoir le prix de l'action au moment de la vente, mais au regard de ces données et au vu de l'évolution de l'action ces derniers mois, un montant de CHF 210'000.- environ est raisonnable (prix moyen de l'action : CHF 1'167.-).

Destination du produit de ces actions

Le produit de la vente de ces actions est destiné aux projets qui seront décidés par le Conseil général (comme p.ex. un terrain multisport ou encore l'étude sur la révision du Plan Général d'Affectation - PGA) et à la trésorerie courante et ainsi limiter les besoins à de nouveaux crédits.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 04/2019 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


décide

- Article 1** d'autoriser la Municipalité à vendre 180 actions de la Romande Energie Holding SA aux meilleures conditions ;
- Article 2** d'autoriser la Municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de vendre ces actions en une ou plusieurs tranches, d'en définir le calendrier, de suspendre l'opération si besoin en fonction des conditions ;
- Article 3** d'autoriser l'affectation du bénéfice à la trésorerie courante.

Approuvé en séance de municipalité du 10 septembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Daniel Barbezat

La Secrétaire



Barbara Kammermann

